



**MINISTÈRE  
DE LA CULTURE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction générale des patrimoines  
et de l'architecture**

**Service du patrimoine  
Sous-direction des monuments historiques et des sites patrimoniaux  
Bureau des sites patrimoniaux et du patrimoine mondial**

La ministre de la Culture

à

Monsieur le Préfet de la région  
Bretagne  
Direction régionale des affaires  
culturelles

Réf. : 2022/D/1215

Paris, le 21 janvier 2022

**OBJET : Avis de la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture du 13 janvier 2022 : projet de classement au titre des sites patrimoniaux remarquables de Lannion (Côtes-d'Armor)**

**PJ :** Projet de périmètre

Lors de sa séance du 13 janvier 2022, la Commission nationale du patrimoine et de l'architecture a donné un **avis favorable** à l'unanimité au projet de classement du site patrimonial remarquable de Lannion, dont le périmètre est annexé à ce courrier.

En conséquence, je vous invite à procéder à la mise à l'enquête publique de ce projet en application des articles L.631-2 et R.631-2 du code du patrimoine.

Conformément au 4° de l'article R.123-8 du code de l'environnement, le présent avis doit être joint au dossier de l'enquête publique.

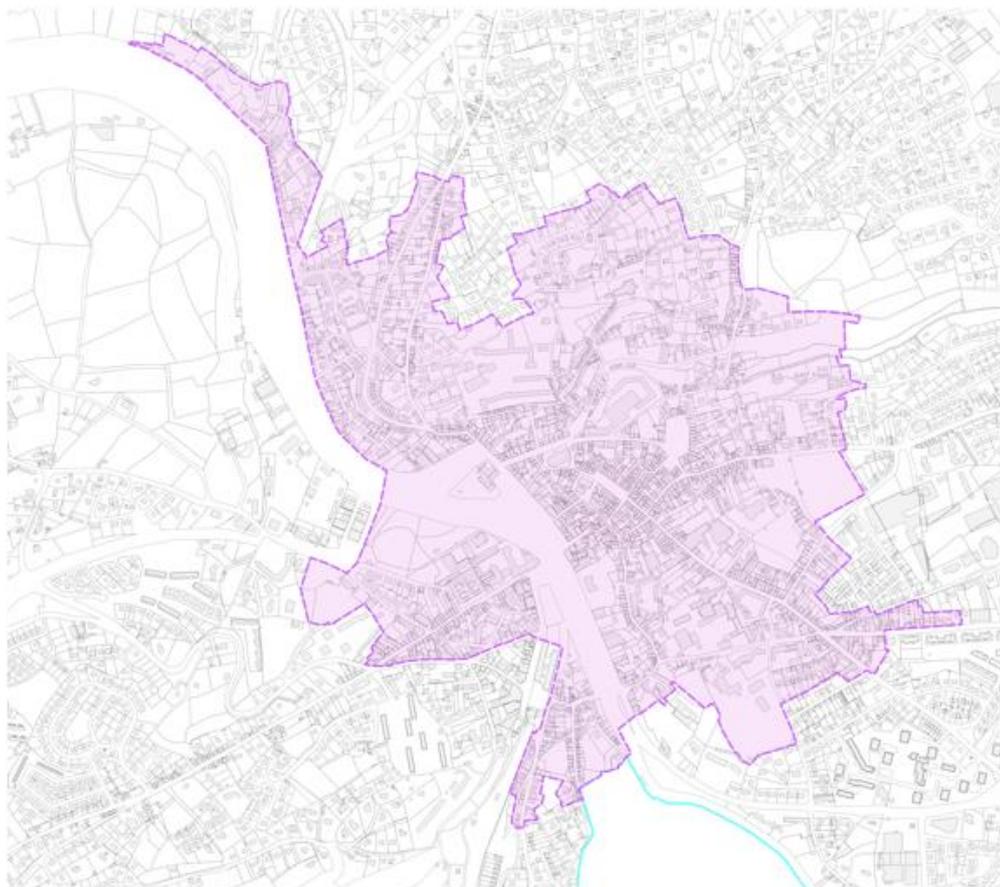
Le procès-verbal de la séance vous sera adressé dans un second temps.

Pour la ministre et par délégation  
La sous-directrice des monuments historiques et  
des sites patrimoniaux

Isabelle CHAVE

## Proposition de périmètre :

ELABORATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE - Commune de Lannion



### Légende

■ Limite du Site Patrimonial Remarquable

0 100 200 m

Donc de réalisation : 08 avril 2021

1

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Logo of the Department of Côtes d'Armor and the Communauté de Communes Lannion-Tégar.

VILLE DE LANNION ELABORATION D'UN SITE PATRIMONIAL REMARQUABLE PROPOSITION DE DELIMITATION

■ Responsabilité : Aménagement Urbain, Patrimoine, 10, rue de la République, 22200 Lannion. Tél : 02 96 38 11 11. Site : www.lannion-tergar.com